



LUTTE CONTRE LES MAUVAIS USAGES DE LA MARQUE FSC

Stratégie et cible 2016

Pour 2016, l'objectif principal de la lutte contre les mauvais usages de la marque FSC est toujours de **protéger les imprimeurs non certifiés de la concurrence déloyale**.

Cependant, la cible prioritaire a été plus globalement élargie à :

■ **Toutes les entreprises non certifiées faisant usage de la marque**

le but étant d'amener plus d'entreprises vers la certification, tout en informant et sensibilisant les donneurs d'ordre.

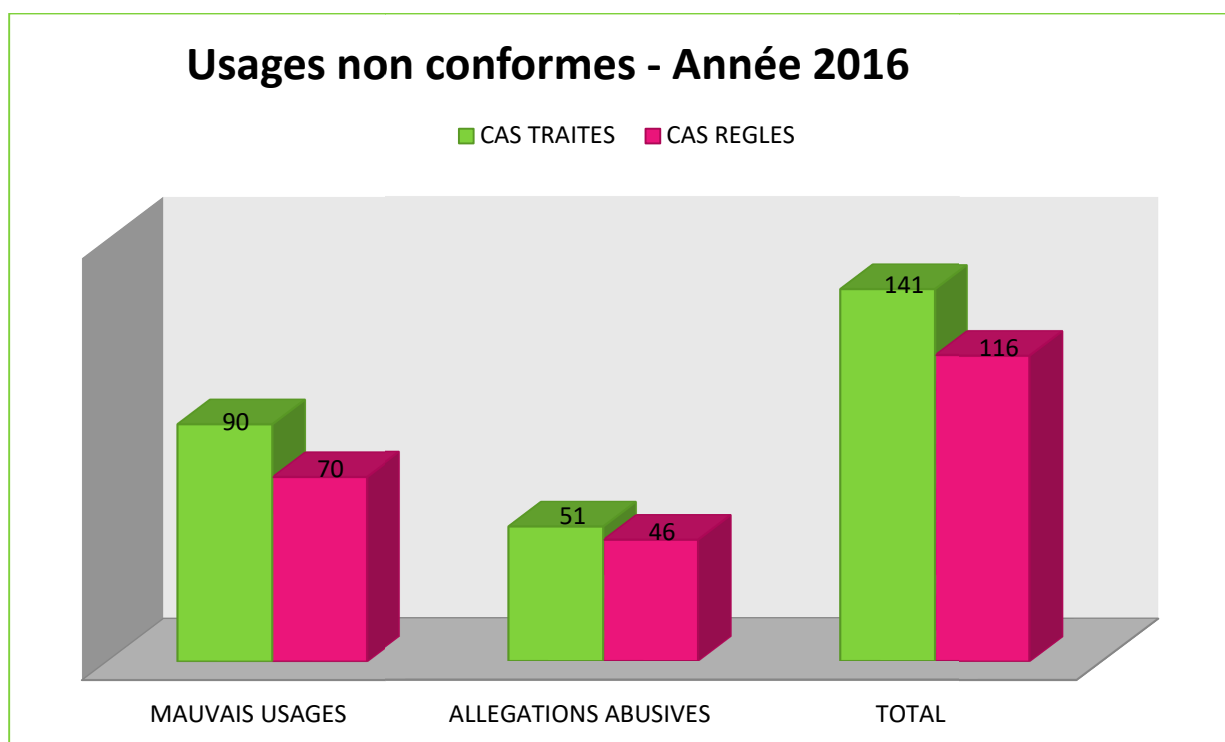
Ainsi **l'approche 2016** a vu l'envoi d'une lettre à un public d'entreprises ou institutionnels plus large.

Cette stratégie a été renforcée par des actions :

- prise de contact direct par mail ou téléphone avec certaines entreprises
- approche via les donneurs d'ordre
- approche via les organismes certificateurs
- approche via le réseau FSC, par une coordination avec FSC International et les autres pays

BILAN année 2016

Depuis le début de l'année 2016, FSC France a traité
141 dossiers dont 116 sont réglés



➤ 90 cas de mauvais usages traités

Dont 46 concernent des **supports imprimés pdf ou produits** et 44 **des pages web**

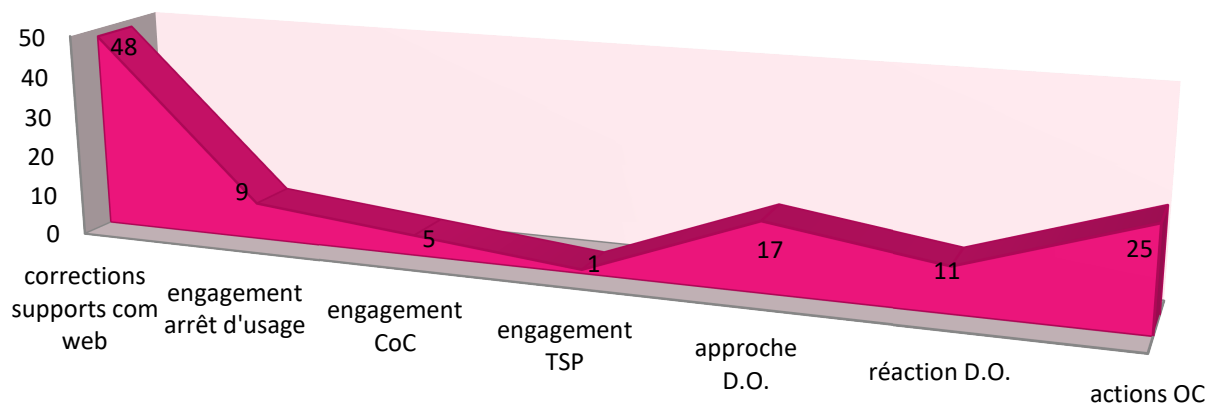
- **70 dossiers ont été réglés**, 20 sont en cours
- 41 approches pour mauvais usage adressées en recommandé auprès d'entreprises et donneurs d'ordre de type institutionnel
- 31 approches faites auprès des OC pour des actions correctives
- 9 approches via le réseau FSC (UK, Allemagne, Belgique)
- 9 réactions de donneurs d'ordre en direct, ou via leur agence de communication ou imprimeur
- 1 entreprise engagée dans une certification
- 1 entreprise engagée dans une licence TSP

➤ 51 cas d'usages abusifs traités

Dont 9 concernent des **supports imprimés ou produits** et 42 des **pages web**

- **46 dossiers ont été réglés**, 5 sont en cours
- 36 approches pour usage abusif en lettres recommandées auprès d'entreprises
- 8 approches via le réseau FSC (Hollande, Allemagne, Belgique, Suisse)
- 26 entreprises ont apporté les corrections nécessaires à leurs pages web
- 9 entreprises nous ont renvoyé un engagement écrit à cesser tout usage de la marque
- 4 entreprises se sont engagées dans une certification, dont :
 - 3 imprimeurs : certifications déjà validées en 2016
 - 1 fabricant : certification à venir.

Résolutions des 116 non-conformités réglées



➤ Typologie des entreprises approchées par activité :

4 grandes catégories se distinguent :

- Des imprimeurs et agences de communication, qui constituent la plus grande part
- Des fabricants de produits à base de bois, carton ...
- Des revendeurs / distributeurs de produits à base de bois ou « écologiques »
- Des institutionnels et grands groupes soucieux de leur RSE

Répartition des cas traités par activité

